



Prêt Atout

Entreprises qui traversent un moment **difficile** lié à la crise sanitaire de **Covid-19**

BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI

Grands groupes : au cas par cas

ÉLIGIBILITÉ

- TPE, PME et ETI selon définition européenne
- Entreprise immatriculée en France
- 12 mois d'activité minimum
- Tous secteurs d'activité, sauf exclusions (les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 K€)

QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Le besoin de Trésorerie ponctuel
- L'augmentation exceptionnelle du BFR, lié à la conjoncture

MODALITÉS

- De 50 K€ à 5 M€ pour les PME, et jusqu'à 30 M€ pour les ETI
- Remboursement de 3 à 5 ans après une période de différé de 12 mois
- Aucune sureté réelle ni personnelle
- Échéances trimestrielles, à terme échu, amortissement linéaire du capital
- Co financement avec une banque recherché mais pas imposé

COÛTS

- Taux fixe ou variable
- Pas de frais de dossier
- Assurance Décès PTIA sauf si l'entreprise y renonce

**Fonds de
garantie**

90%

TPE, PME, ETI
qui traversent un moment **difficile**
lié à la crise sanitaire de **Covid-19**



2 nouveaux fonds de garantie

Renforcement Trésorerie CORONAVIRUS

- Garantit les nouveaux financements amortissables (crédits ou crédit-bail) à moyen ou long terme
- dont les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres dans l'entreprise
- dont les prêts d'acquisition d'une entreprise en redressement judiciaire
- durée : entre 2 et 7 ans (et jusqu'à 15 ans pour les prêts immobiliers)
- plafonds de risque par groupe : 5M€ PME / 30 M€ ETI

Ligne de crédit confirmé CORONAVIRUS

- Garantit la mise en place ou le renouvellement de lignes de crédits court terme
- sont concernés les découverts, les facilités de caisse, les escomptes Dailly, les mobilisations de créances nées à l'export
- pour les concours confirmés sur une durée de 12 mois minimum à 18 mois maximum
- plafonds de risque par groupe : 5M€ PME / 30 M€ ETI



BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI

Quelle que soit leur date de création

ÉLIGIBILITÉ

- TPE, PME et ETI selon définition européenne
- Entreprise immatriculée en France
- Tous secteurs d'activité

Garantie des
prêts bancaires
à hauteur de :

90%

**Démarches à
mettre en place
depuis votre
maison-mère 
située en France**

2 solutions:



**Remplissez notre
formulaire de demande en
ligne sur bpifrance.fr**



**Numéro vert
+33 969 370 240**